

**Service Politique de la Ville - Réseaux Solidarité - Ecole - Encaissement  
et réaffectation de subvention du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé  
et de la Ville**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Une action expérimentale «Réseaux Solidarité Ecole» a été poursuivie sur le Département du Doubs pour l'année scolaire 1995/1996.

Cette action vise à promouvoir des formes d'accompagnement scolaire complémentaires aux Activités Educatives Péri- scolaires déjà mises en oeuvre sur les quartiers prioritaires en direction de jeunes de milieux défavorisés, et en particulier ceux d'origine étrangère.

Elle s'adresse aux élèves des collèges et lycées professionnels, notamment lors des moments clés de l'itinéraire scolaire et doit s'appuyer sur un réseau de solidarité éducative autour d'un établissement scolaire.

La Maison Pour Tous de Montrapon a développé un projet retenu pour la seconde année consécutive dans le cadre de ces réseaux, pour lequel le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville alloue une subvention de 20 000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement de cette subvention de 20 000 F et l'inscription de cette somme au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes à l'imputation 92-242-7471-95005 (développement social urbain) 47032 et en dépenses à l'imputation 92-242-6042-95005 (développement social urbain) 47032.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Visa préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 1996.*